

N° DEL/2022-141

Communauté de Communes

Ventadour Egletons Monédières

Séance du 12 décembre 2022**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-deux, le 12 décembre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Charles FERRÉ, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 40

Date de convocation : 05 décembre 2022

PRESENTS (24)

Délégués titulaires (23) : M. FERRÉ Charles, Mme AMOREIRA Jeanne-Marie, M. BESSEAU Jean-Claude, M. BOINET Jean, Mme BOURRIER Annette, M. BRETTE Gérard, Mme CARRARA Annie, M. CARTIER Philippe, M. CASSEZ Didier, M. CONTINSOUZA Nicolas, M. DUBOIS Francis, Mme DUBOUCHAUD Patricia, M. LAFON Jean-François, M. LANOIR Jean-Noël, M. MENUET Jean-François, Mme PAREL Audrey, M. PETIT Christophe, Mme PEYRAT Denise, Mme RIVET Murielle, M. ROSSIGNOL Philippe, M. TAGUET Jean-Marie, M. TRAËN William, M. VALADOUR Jean-Pierre.

Délégués suppléants (1) : M. CHARTIER Pierre.

ABSENTS EXCUSES

Mme AUDUREAU Agnès, Mme AUDEGUIL Agnès, M. BACHELLERIE Jean-Louis, Mme BOUILLON Ludivine, M. CHAUMEIL Romain, M. COQUILLAUD Nicolas, Mme COURTEIX Nadine, M. DATIN Yves, Mme FORYS Claire, Mme FRAYSSE Marie, M. GONCALVES Jean-François, Mme GUICHON Marion, M. LACROIX Laurent, M. POP Ion Octavian, M. VERBRUGGE Dominique, Mme VIDAL Dany, M. VILLA Olivier.

Pouvoirs (14) :

Mme AUDEGUIL Agnès a donné procuration à M. TAGUET Jean-Marie,
Mme AUDUREAU Agnès a donné procuration à Mme PEYRAT Denise,
M. BACHELLERIE Jean-Louis a donné procuration à M. LANOIR Jean-Noël,
Mme BOUILLON Ludivine a donné procuration à M. CONTINSOUZA Nicolas,
M. COQUILLAUD Nicolas a donné procuration à M. LAFON Jean-François,
Mme COURTEIX Nadine a donné procuration à Mme BOURRIER Annette,
M. DATIN Yves a donné procuration à Mme DUBOUCHAUD Patricia,
Mme FORYS Claire a donné procuration à Mme RIVET Murielle,
M. GONCALVES Jean-François a donné procuration à M. BESSEAU Jean-Claude,
M. LACROIX Laurent a donné procuration à Mme PAREL Audrey,
M. POP Ion Octavian a donné procuration à M. FERRÉ Charles,
M. VERBRUGGE Dominique a donné procuration à M. VALADOUR Jean-Pierre,
Mme VIDAL Dany a donné procuration à Mme AMOREIRA Jeanne-Marie,
M. VILLA Olivier a donné procuration à M. Gérard BRETTE.

Secrétaire de séance : M. CONTINSOUZA Nicolas.

Objet : Mise en œuvre de la redevance incitative par le déploiement de points de proximité

- Vu la délibération du conseil communautaire du 24 septembre 2018 décidant de lancer une étude d'harmonisation et d'optimisation du Service Public de Gestion des Déchets ;
- Vu la délibération du conseil communautaire du 9 décembre 2019 décidant la mise en place de la redevance incitative ;
- Considérant le travail mené par le service Ordures Ménagères avec les maires des 19 communes pour étudier la faisabilité du déploiement de la redevance incitative par collecte des ordures ménagères en porte à porte ;
- Entendu les retours effectués par le bureau d'études Terroirs & Communautés concernant les choix d'organisation opérés par les territoires limitrophes et la volonté des élus communautaires de travailler en concertation avec les territoires voisins pour engager des démarches de mutualisation ;
- Considérant l'enjeu de rétablir une équité entre les usagers par une harmonisation du service de collecte des déchets ménagers et non ménagers sur l'ensemble du territoire ;
- Vu le contexte économique et l'évolution à la hausse de l'ensemble des charges assumées par les services des ordures ménagères ;
- Entendus les avis exprimés lors de la conférence des maires associée à la commission Ordures Ménagères réunies le 16 Novembre 2022 ;

Il est proposé :

- 1) De mettre en œuvre la redevance incitative par le déploiement de points de proximité ;
- 2) De revoir le calendrier des opérations comme suit :
 - * Janvier/février 2023 : validation par l'ensemble des communes de l'emplacement des points d'Apport Volontaire ;
 - * 1er semestre 2023 :
Poursuite de l'étude technique et financière ;
Investissement et déploiement du matériel pour la RI (colonnes),
Achat des matériels spécifiques pour la gestion de la RI (logiciel, véhicules...).
 - * 2ème semestre 2023
Communication auprès de la population ;
Définition de la grille tarifaire de la redevance incitative.
 - * 2024
Installations des colonnes,
Résolution des problématiques spécifiques (gros producteurs, professionnels, personnes isolées...),
Communication et sensibilisation,
Facturation « à blanc » (à minima 6 mois) c'est-à-dire poursuite de la facturation à la REOM mais envoi d'une simulation de facturation en redevance incitative.
 - * 2025
Mise en œuvre :
Passage à la redevance incitative,
Suivi des paramètres techniques,
Suivi budgétaire à mi- exercice.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Valide** la mise en œuvre de la redevance incitative par le déploiement de points d'apport volontaire ;
- **Approuve** le calendrier des opérations présenté ci-dessus ;

- **Autorise** M. le Président à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier, notamment les demandes d'aides financières,
- **Précise** que la grille tarifaire devra faire l'objet d'une délibération avant décembre 2023.

POUR : 38

CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

**Extrait certifié conforme,
Lapleau, le 13 décembre 2022
Le Président,**


Communauté de Communes
Ventadour Egletons Monédières



Carrefour de
l'Épinette
19550
Lapleau
05 55 27 69 26

Charles FERRÉ